

INTERNAT EN CLINIQUE BOVINE 2019-2020

Appel à candidature

Les 4 Ecoles Vétérinaires françaises proposent une formation d'internat en clinique bovine sur une année scolaire débutant le 3 septembre 2019.

Objectifs de la formation

Le programme de formation vise à former des professionnels de la santé en élevage bovin, avec un niveau approfondi de connaissances et de compétences opérationnelles en médecine individuelle et chirurgie, ainsi qu'en médecine de population (incluant les aspects de production, et de qualité des produits).

Ce programme prépare également à la poursuite d'un cursus de spécialisation (programme de résidanat de l'ECBHM -*European College of Bovine Health Management*-).

Pré-requis

Peuvent postuler à l'internat :

- les étudiants des écoles nationales vétérinaires inscrits en année d'approfondissement. Leur inscription définitive est conditionnée à la soutenance de la thèse avant le 31 octobre de l'année d'inscription ;
- les titulaires du diplôme d'état français de docteur vétérinaire ;
- les titulaires d'un diplôme vétérinaire étranger jugé équivalent par le jury ; pour ces derniers, un stage clinique en France (dans une école vétérinaire ou dans une clinique vétérinaire rurale) est fortement conseillé avant de postuler.
- les étudiants étrangers inscrits en dernière année de cursus vétérinaire.

Conditions d'admission

Le dossier de candidature est constitué :

1. Un curriculum vitae ;
2. Une lettre de motivation ;
3. Les résultats scolaires obtenus pendant les études vétérinaires ;
4. Les choix de l'école ou des écoles par ordre de préférence, pour le suivi du cursus d'internat ;
5. La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
6. La photocopie du titre donnant droit à la présentation du concours (diplôme de vétérinaire) ou un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse ;
7. Deux lettres de recommandation.
8. Pour les étudiants non diplômés d'une Ecole vétérinaire francophone, un document attestant du niveau de français est souhaité (niveau B2 minimum).

Ce dossier doit être déposé auprès du coordinateur de l'école souhaitée prioritairement, au plus tard le **25 mai 2019**.

L'admission est conditionnée par le succès (1) à l'épreuve d'admissibilité sur titres et dossier, suivie (2) d'un entretien le **25 juin 2019**, à L'ENV Maisons Alfort ; le jury d'admission comprend quatre enseignants-chercheurs ou personnels chargés d'une fonction d'enseignement représentant chaque école nationale vétérinaire et une personnalité qualifiée du champ disciplinaire concerné. En cas de force majeure, l'entretien pourra être réalisé par téléconférence.

La destination souhaitée par les candidats sera respectée dans la mesure du nombre de places offertes dans chaque établissement (4 par école vétérinaire, soit 16 au total).

Dates à retenir

Date limite de dépôt du dossier : 25 mai 2019
Date d'admissibilité : 31 mai 2019
Date des entretiens oraux d'admission : 25 juin 2019

Pour plus d'informations

Coordinateurs des formations d'internat

Alfort : Bérangère Ravary-Plumioën : berangere.ravary@vet-alfort.fr

Lyon : Marie-Anne Arcangioli, marie-anne.arcangioli@vetagro-sup.fr

Nantes : Raphaël Guatteo, raphael.guatteo@oniris-nantes.fr

Toulouse : François Schelcher, f.schelcher@envt.fr ; Patricia Coquisart p.coquisart@envt.fr